

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Année scolaire : 2023-2024

Niveau : _____

Classe : _____

ELEVE

NOM de famille : _____ NOM d'usage : _____ Sexe : M F

Prénom(s) : _____ / _____ / _____

Né(e) le : ____ / ____ / ____ Lieu de naissance (commune et département) : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

RESPONSABLES LEGAUX

Parent 1 : NOM de famille : _____ Autorité parentale : Oui Non

NOM d'usage : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Tél. domicile : _____ Tél. portable : _____ Tél. travail : _____

Courriel : _____

Parent 2 : NOM de famille : _____ Autorité parentale : Oui Non

NOM d'usage : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Tél. domicile : _____ Tél. portable : _____ Tél. travail : _____

Courriel : _____

Autre responsable légal (personne physique ou morale) Autorité parentale : Oui Non

Organisme : _____

Fonction : _____ Lien avec l'enfant : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Tél. : _____ Tél. portable : _____ Courriel : _____

SERVICES PERISCOLAIRES

Périscolaire le matin : Oui Non Périscolaire le soir : Oui Non

Restaurant scolaire : Oui Non Transport scolaire : Oui Non

J'autorise la diffusion de cette fiche au service périscolaire et de restauration de la CCDS afin de permettre l'ouverture de l'accès au logiciel de gestion des inscriptions périscolaire et restauration

Date :

Signature du parent 1 :

Signature du parent 2 :

Les données renseignées sur cette fiche seront prises en compte par le directeur d'école dans le logiciel de l'éducation nationale, « Bases élèves 1^{er} degré ». Le maire de la commune est également destinataire de ces données, dans le cadre de ses compétences légales en matière d'inscription scolaire et de contrôle de l'obligation scolaire.

Le droit d'accès et de rectification des personnes aux données les concernant s'exerce auprès du directeur d'école, de l'IEN de circonscription ou du directeur académique des services de l'éducation nationale dans les conditions définies par les articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004.

Responsables légaux : il est important de renseigner le document concernant les deux responsables légaux pour la transmission des résultats scolaires (circulaire n°94-149 du 13/04/1994). Elections des représentants des parents d'élèves : chaque parent est désormais électeur et éligible (note de service n°2004-104 du 25/06/2004)